



PLAN NATIONAL DE CONTINGENCE

CAMEROUN 2011

Livre premier

Avril 2011

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
1.1.1. Contexte.....	3
1.1.2. Justification.....	3
1.1.3. Protection Civile au Cameroun.....	4
1.2. IDENTIFICATION DES RISQUES	6
1.2.1. Risques naturels.....	6
1.2.2. Risques sanitaires.....	7
1.2.3. Risques humains.....	7
1.2.3.1. Risques technologiques.....	7
1.2.3.2. Risques sociaux.....	7
1.3. ANALYSE DES RISQUES	8
1.3.1. Risques naturels.....	8
1.3.2. Eruptions volcaniques.....	8
a. Evènements déclencheurs/Causes.....	8
b. Régions concernées.....	8
c. Conséquences.....	8
d. Les impacts	9
e. Durée escomptée.....	9
1.3.3. Emanations de gaz toxiques.....	10
a. Evènements déclencheurs/causes.....	10
b. Régions concernées.....	10
c. Impact.....	10
d. Durée escomptée	10
1.3.4. Tremblements de terre.....	10
a. Evènements déclencheurs/Causes.....	11
b. Zones concernées.....	11
c. Impact.....	11
d. Durée escomptée	12
1.3.5. Inondations.....	12
a. Evènements déclencheurs/Causes.....	12
b. Régions concernées.....	13
c. Impact.....	13
d. Durée escomptée.....	13
1.3.6. Risques sanitaires.....	13
1.3.6.1. Epidémies.....	13
a. Evènements déclencheurs/ facteurs favorisants.....	14
b. Régions les plus exposées	14
c. Impacts.....	14
d. Durée escomptée.....	15
1.3.6.2. Pestes animales.....	15
a. Evènements déclencheurs/ facteurs favorisants.....	15
b. Régions les plus exposées.....	15
c. Impacts.....	15
d. Durée de la phase d'urgence.....	16

1.3.7. Risques technologiques.....	16
1.3.7.1. Accidents de la circulation.....	16
a. Causes.....	16
b. Impacts.....	18
c. Durée escomptée	18
1.3.7.2. Incendies en milieu urbain.....	18
a. Causes.....	18
b. Impacts.....	19
c. Durée escomptée.....	19
1.3.8. Risques sociaux.....	20
1.3.8.1. Afflux de réfugiés	20
a. Evènements déclencheurs/Causes.....	20
b. Régions concernées	20
c. Impact.....	20
d. Durée escomptée.....	21
1.3.8.2. Conflits interethniques.....	21
a. Régions concernées	22
b. Impact	22
c. Durée escomptée.....	23

PARTIE II : STRATEGIES DE REPONSE.....23

2.1. DISPOSITIONS GENERALES.....	23
2.1.1. Mécanismes de prévention/préparation.....	23
2.1.2.1. Dispositif national de surveillance.....	23
2.1.2.2. Sensibilisation et éducation des populations.....	25
2.1.2. Mécanismes d'intervention.....	26
2.1.2.1. Gestion de l'information.....	26
2.1.2.2. Mise en œuvre du plan d'urgence.....	26
2.1.3. Mécanismes de réhabilitation.....	29
2.2. DISPOSITIONS SPECIFIQUES.....	31
2.3. ACTEURS DU PNC.....	33
2.3.1. Identification des acteurs.....	33
2.3.2. Renforcement des capacités des acteurs.....	33
2.3.3. Critères de mobilisation des acteurs.....	33

PARTIE III DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION.....35

3.1. DEFINITION, CHAMP ET ACTIVITES.....	35
3.2. MISE A JOUR DU PLAN NATIONAL DE CONTINGENCE.....	35
3.2.1. Méthodologie de mise à jour.....	35
3.2.2. Acteurs de la mise à jour.....	35
3.2.3. Sources à utiliser.....	35
3.2.4. Ressources nécessaires.....	36
3.2.5. Périodicité.....	36

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1.1. Contexte

Le plan national de contingence constitue un cadre commun général destiné à orienter **l'action** des partenaires institutionnels, des organismes et autres intervenants de la protection civile. Il décrit les réponses synergiques et coordonnées aux situations de crise que peuvent générer les risques. A cet égard, chaque intervenant doit élaborer son propre plan sectoriel de contingence en tenant compte de son mandat, de ses missions régaliennes. Ce n'est qu'à ce prix que le Plan National de Contingence (PNC) donnera une visibilité et une efficacité à la politique nationale de protection civile.

1.1.2. Justification

Le Cameroun est situé au fond du golfe de Guinée en Afrique centrale. Le territoire camerounais s'étire entre 1,40 et 13 degré de latitude nord et entre 8,80 et 16,10 degré de longitude est. Sur le plan climatique on y retrouve au sud, un climat tropical humide, qui va progressivement évoluer vers le nord, en un climat sahélien de plus en plus sec et aride. La grande variété des écosystèmes qui en découle se traduit ainsi par une diversité des risques d'origines naturelles. Certains de ces risques se sont déjà manifestés. Au cours des dernières décennies, on a ainsi enregistré des émanations de gaz toxiques des lacs Monoun et Nyos respectivement en 1984 et 1986, des éruptions du Mont Cameroun en 1982, 1999 et 2000 ainsi que des inondations et glissements de terrain quasi-annuels sur l'ensemble du territoire national.

Le Cameroun s'est engagé dans un processus de développement socio-économique, avec comme corollaire la création d'un tissu industriel et des infrastructures diverses qui sont sources de risques technologiques. Dans ce chapitre, de multiples accidents impliquant de nombreux blessés et morts sur nos voies publiques, des effondrements d'immeubles et des incendies dont celui d'un wagon - citerne de carburant au quartier Nsam à Yaoundé en 1998. Du fait de sa stabilité politique dans un environnement global d'insécurité dans la sous-région Afrique Centrale, le Cameroun accueille souvent des réfugiés tchadiens au Nord, nigériens au Nord-Ouest et dans l'Adamaoua et centrafricains à l'Est et dans l'Adamaoua ; naturellement, il en est résulté des réfugiés urbains dans les métropoles comme Douala et Yaoundé.

Par ailleurs, des flambées d'épidémies de méningite cérébro-spinale et de choléra sont régulièrement signalées dans le pays.

Le vécu de toutes ces situations de catastrophes a permis de démontrer non seulement la pertinence de la politique de protection civile du Cameroun, mais aussi de confirmer la constance de l'engagement et de l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale, notamment avec le Système des Nations Unies. Il est aussi apparu la nécessité de renforcer les moyens de lutte contre les catastrophes non seulement sur le plan opérationnel, mais aussi et surtout sur le plan stratégique.

A cet égard, le Gouvernement a entrepris depuis 2002, de se doter d'un Plan National de Contingence. Ce document, véritable instrument directeur de la gestion des catastrophes, a été élaboré en juillet 2002 avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'appui de l'« Office for Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) ». Il a par la suite été revisité et validé en 2006, donnant lieu à un exercice de simulation grandeur nature sur le risque inondation à Yabassi dans le département du Nkam (région du Littoral) en 2007.

Depuis le début de l'année 2010, un processus de révision dudit plan a été engagé, conformément aux mécanismes de suivi/évaluation mis en place. Ce processus de révision initié par le gouvernement camerounais est accompagné de près par l'ensemble du Système des Nations Unies dans le cadre de « United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) ».

1.1.3. Protection Civile au Cameroun

La protection civile consiste à assurer de façon permanente la protection des hommes, des biens et de l'environnement contre les risques d'accidents graves, des calamités ou les catastrophes ainsi que contre les effets de ces sinistres. Elle couvre un domaine de compétence et de responsabilité incombant au premier chef à l'Etat camerounais dont les autres intervenants sont :

- ✓ Les collectivités territoriales décentralisées ;
- ✓ Le Système des Nations Unies ;
- ✓ Les organisations intergouvernementales ;
- ✓ Les autres partenaires au développement ;
- ✓ Les organisations non gouvernementales ;
- ✓ Les populations.

Sur le plan administratif et juridique, la protection civile est régie par plusieurs textes notamment :

- ✓ La loi n° 86/016 du 06 décembre 1986 portant réorganisation générale de la Protection Civile.
- ✓ Le décret n° 96/054 du 12 mars 1996 fixant la composition et les attributions d'un Conseil National de Protection Civile.
- ✓ Le décret n° 98/031 du 09 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et des secours en cas de catastrophe ou de risque majeur.
- ✓ L'arrêté n° 037/PM du 09 mars 2003 portant création, organisation et fonctionnement d'un Observatoire National des Risques (ONR).
- ✓ Le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement en son art. 5 : « Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) est chargé de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de la nation en matière de d'administration du territoire, de la protection civile et de la décentralisation ».
- ✓ Le décret N° 2005/103 du 13 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- ✓ La Convention Cadre d'Assistance en matière de Protection Civile en 2002

Au sein du MINATD, il a été créé une Direction de la Protection Civile (DPC) en 1996 qui est chargée :

- ✓ De l'organisation générale de la protection civile sur l'ensemble du territoire national
- ✓ Des études sur les mesures de protection civile en temps de guerre comme en temps de paix
- ✓ Des relations avec les organismes nationaux et internationaux de protection civile
- ✓ De la préparation des stages de formation des personnels de la protection civile en liaison avec la sous-direction des ressources humaines
- ✓ De l'examen des requêtes en indemnisation et aides financières des personnes victimes de calamités
- ✓ Du contrôle de l'utilisation des aides
- ✓ De la coordination des moyens mis en œuvre pour la protection civile, notamment les secours, le sauvetage, la logistique, l'utilisation des forces supplétives et auxiliaires
- ✓ Des transferts des corps
- ✓ Du suivi et de la gestion des aides.

En 1997, le Programme National de Prévention et de Gestion des Catastrophes (PNPGC) a été mis en place au sein de la Direction de la Protection Civile grâce à la coopération avec le PNUD. Ce programme a permis le renforcement des capacités managériales, matérielles et logistiques du Gouvernement en matière de planification, de prévention et de gestion des catastrophes.

1.2. IDENTIFICATION DES RISQUES

La notion de risque fait référence à des événements auxquels on peut, ou on doit s'attendre, mais dont l'occurrence et l'intensité sont souvent difficilement prévisibles. L'identification constitue l'étape primordiale de la planification de la réponse à apporter aux situations de crise que peuvent générer ces risques. Elle intègre :

- la probabilité de survenance;
- les régions géographiques à risque ;
- l'impact humain, sanitaire, économique, environnemental, etc.

Les principaux risques auxquels est exposé le Cameroun sont classés ainsi qu'il suit :

1.2.1. Risques naturels

- Géologiques :
 - ✓ Les éruptions volcaniques ;
 - ✓ Les émanations de gaz ;
 - ✓ Les tremblements de terre ;
 - ✓ Les tsunamis ;
 - ✓ Les chutes de météorite ;
 - ✓ La rupture de barrages naturels ;
 - ✓ Les mouvements de terrain.
- Climatiques
 - ✓ les tornades, foudres, vents violents ;
 - ✓ La sécheresse.
- Hydrologiques
 - ✓ Les inondations.
- Ecologiques
 - ✓ Les invasions : acridiennes, par les pachydermes, par les oiseaux granivores et les chenilles ;
 - ✓ La jacinthe d'eau ;
 - ✓ Les maladies des plantes.

1.2.2. Risques sanitaires

- ✓ Epidémies
 - Les maladies à potentiel épidémique ;
 - Les gripes épidémiques.

- ✓ Epizooties
 - Les pestes animales

- ✓ Intoxications alimentaires

1.2.3. Risques humains

1.2.3.1. Risques technologiques

- ✓ Les accidents de la circulation (route, chemin de fer, fleuve, lac, air)
- ✓ Les accidents industriels (incendies, risques biotechniques, déchets toxiques, radiations dangereuses, effondrements d'édifices, stockage de produits dangereux, marée noire).

1.2.3.2. Risques sociaux

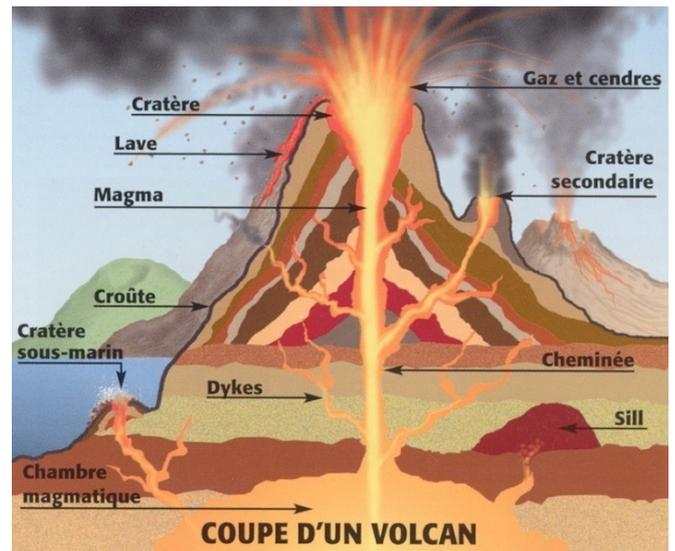
- ✓ Les afflux de réfugiés et/ou de retournés
- ✓ Les conflits interethniques
- ✓ Les conflits agriculteurs/éleveurs
- ✓ Les feux de brousse
- ✓ Les émeutes

1.3. ANALYSE DES RISQUES

1.3.1. Risques naturels

1.3.1.1. Eruptions volcaniques

Les volcans sont caractérisés par une ouverture entre les profondeurs de l'écorce terrestre et la surface. Pendant les phases actives, cette ouverture ou cheminée émet des produits liquides, solides ou gazeux de température très élevée avoisinant les 1500°C pour les produits liquides (cf. figure ci-contre d'une coupe d'un volcan).



La durée des phases d'éruption est très brève comparée à celle du sommeil d'un volcan.

a. Evènements déclencheurs/Causes

Ce sont des mouvements géodynamiques internes. Les principaux signes précurseurs sont : les microséismes, l'élévation de température, les déformations de terrain les émissions de gaz etc.

b. Régions concernées

Toute la bande comprenant le Sud-Ouest, l'Ouest, le Nord-Ouest, l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord (ligne volcanique du Cameroun) est restée active. Dans les dernières décennies, on a enregistré des manifestations volcaniques du Mont Cameroun (1982, 1999 et 2000). Au vu de ces dernières éruptions, les villes environnantes comme Buea, Limbé et Tiko sont à risque.

Par ailleurs, les départements suivants sont également concernés :

- ✓ Meme, Koupe Manengouba (Sud-Ouest)
- ✓ Moungo (Littoral)
- ✓ Menoua, Mifi, Noun, Bamboutos(Ouest)
- ✓ Mezam, Menchum, Bui, Donga Mantung, (Nord-Ouest)
- ✓ Mayo Banyo, Vina (Adamaoua).

c. Conséquences

Les conséquences dévastatrices des éruptions volcaniques résultent des phénomènes suivants :

- ✓ L'émission des gaz : vapeurs d'eau et autres gaz toxiques (gaz carbonique et produits sulfureux). Les retombées de solides (tephras, bombes, lapillis...), véritables projectiles de divers calibres ;
- ✓ Les coulées de lave dont la température moyenne est de 1000°C ;
- ✓ Les nuées ardentes, véritables nuages de cendres de plus de 500°C se propageant à une vitesse de plus de 200 km/h.

Au cours des éruptions volcaniques, on peut aussi observer l'apparition de glissements de terrain, de coulées boueuses et de Tsunami (lorsque l'éruption se produit en milieu marin).

d. Les impacts :

Impact sanitaire : atteintes à l'intégrité physique des êtres vivants..

Phase d'urgence : traumatismes, brûlures, personnes ensevelies, intoxications par les gaz.

Après 72 heures : épidémies, affections respiratoires, cutanées par les gaz et cendres.

Impact environnemental : modifications topographiques (relief), destruction de la biodiversité, pollution atmosphérique etc.

Impact social : déplacement des populations ;

Impact économique: destruction des moyens de subsistance (bétail, habitations, plantations, édifices etc.)

Impact Logistique : destruction des réseaux (eau, électricité, transmissions) ; destruction des voies de communication (routes, aéroports, etc.)

e. Durée escomptée de la phase d'urgence

La durée approximative est d'environ un mois selon les expériences de 1999 et 2000 pour l'éruption du Mont Cameroun.

1.3.1.2. Emanations de gaz toxiques

Le phénomène d'émanations de gaz, essentiellement du dioxyde de carbone, est à l'origine des catastrophes des lacs Monoun dans le Noun en 1984 (37 morts) et Nyos dans la Menchum en 1986 (1746 décès, 874 blessés, 4500 déplacés, perte de 3000 bovins et de nombreux petits ruminants).

a. Evènements déclencheurs/causes

L'instabilité des eaux de certains lacs, chargées de gaz carbonique sous pression, suite à des mouvements de terrain, des tremblements de terre etc., pouvant créer une rupture de l'équilibre et entraîner la libération du gaz carbonique du lac.

b. Régions concernées

Ouest (Lac Monoun), Nord Ouest (Lac Nyos)

c. Impact

Impact sanitaire : atteintes à l'intégrité physique des hommes et des animaux.

Phase d'urgence : traumatismes, brûlures, intoxications.

Impact environnemental : pollution atmosphérique, des sols, des eaux par les gaz et les cadavres en décomposition, destruction de la faune.

Impact social : déplacement des populations

Impact économique : perte des moyens de subsistance (destruction du bétail).

d. Durée escomptée de la phase d'urgence

La durée approximative est d'au moins un mois selon l'expérience de 1986 de la dernière émanation du Lac Nyos.

1.3.1.3. Tremblements de terre

Les tremblements de terre sont des secousses plus ou moins violentes de l'écorce terrestre dues à la propagation de l'énergie libérée à partir d'un point donné. Un séisme est caractérisé par la localisation de son épicerne, la profondeur de son foyer mais aussi par sa magnitude (tableau ci-dessous). L'intensité observée en surface dépendra de ces 3 paramètres.

Magnitude et conséquences attendues

Magnitude	Conséquences
Moins de 3,5	Le séisme n'est pas ressenti, mais enregistré par des sismographes
3,5 à 5,4	Il est ressenti et peut causer des dommages importants
5,4 à 6	Les bâtiments construits selon les normes sismiques résistent mieux. Les autres peuvent subir des dommages majeurs ;
6 à 6,9	Le séisme est destructeur sur un rayon pouvant atteindre 100 kms
7 à 7,9	Séisme pouvant causer de sérieux dommages
> 8	Très grand séisme pouvant causer des dégâts sur des centaines de kms

a. Evènements déclencheurs/Causes

L'énergie peut être libérée suite à des mouvements tectoniques ou à la montée du magma.

b. Zones concernées

- ✓ Axe Libreville – Bangui
- ✓ Axe Kribi – Taparé : Kribi (1903, 1987), Akonolinga (1913).
- ✓ Axe Douala – Doba en passant par la Sanaga : Douala (1908) et Bafia (2005).
- ✓ Axe de l'Adamaoua : Mont Cameroun, Yoko, Magha, Tibati.
- ✓ Ligne du Cameroun.

c. Impact

Impact sanitaire : atteintes à l'intégrité physique des personnes

Phase d'urgence : traumatismes, personnes ensevelies.

Après 72 heures : épidémies.

Impact économique : , , des habitations, des édifices **et** des voies et moyens de communications.

Impact Logistique : Destruction des infrastructures diverses, des réseaux eau/électricité/communications, des voies de communication (routes, aéroports, etc.), des usines (raffinerie de pétrole à Limbé).

Le Cameroun a connu plusieurs séismes comme le montre le tableau suivant :

Date	Localité concernée	Faille impliquée	Magnitude	Dégâts - Observations
1911	Lolodorf	Mbalmayo	6	Zone habitée aujourd'hui: risque potentiel élevé

1913	Akonolinga	Sanaga	5,1	Zone habitée aujourd'hui: risque potentiel élevé
1945	Ouessou	Centre Cameroun	5,6	Zone habitée aujourd'hui: risque potentiel élevé
1969	Yoko	Centre Cameroun	4,6	Zone habitée aujourd'hui: risque potentiel élevé
1983	Magba	Centre Cameroun	4,1	Zone habitée aujourd'hui: risque potentiel élevé
1987	Tibati	Centre Cameroun	4,8	Destructions des maisons
1987	Kribi	Eseka-Kribi	4,0	Zone habitée aujourd'hui: risque potentiel élevé
2002	Kribi	Eseka-Kribi		Dégâts enregistrés
2005	Monatéélé	Sanaga	4,4	Zone habitée aujourd'hui: risque potentiel élevé

b. Durée escomptée de la phase d'urgence

La durée de l'urgence peut varier d'un à trois mois.

1.3.1.4. Inondations

La crue est un phénomène qui correspond à une élévation du niveau des eaux sans perturbations majeures. Lorsque le débit et le volume d'eau entraînent un débordement par rapport au lieu d'écoulement habituel (le lit mineur) et que la crue est susceptible de présenter des risques, on parle alors d'inondation. L'eau se répand dans les zones d'expansion des crues, qui correspondent au lit majeur du cours d'eau et qui sont souvent occupées par les populations ou les établissements humains.

On distingue les inondations lentes qui sont provoquées par des crues progressives (l'eau monte de quelques centimètres par heure) et les inondations brusques provoquées par des crues soudaines induites par une brusque montée des eaux : plusieurs mètres en quelques heures).

a. Evènements déclencheurs/Causes

Les principales causes des inondations sont : les précipitations, les ruptures de barrages, les tsunamis etc. Les facteurs influents sont la topographie, la durée et l'intensité des précipitations, l'état hydrique et le degré d'imperméabilité des sols, la densité du couvert végétal, les pratiques agricoles, l'encombrement des lits de cours d'eau.

b. Régions concernées :

- ✓ Sud-Ouest : Limbé en juin 2001 (23 morts, 73 maisons rasées, plusieurs sans abris) ;
- ✓ Littoral : Douala en août 2001 (4 morts), juin et août 2007 ;
- ✓ Centre : Yaoundé en octobre 2001, août 2004 et avril 2008 ;
- ✓ Nord-Ouest : Bamenda en août 2001 ;
- ✓ Nord : Garoua en juillet 2008 (9 morts et d'importants dégâts matériels) ; Poli en 2003 (5 morts, 5 disparus, 178 tonnes de nourritures détruites, bâtiments publics détruits, 76 maisons détruites, 536 familles et 8720 personnes déplacées, 285 ha de cultures détruits) ;
- ✓ Extrême Nord : Maroua en août 2001 (2 morts), Mokolo en août 2007 (6 disparus, 1 millier de sans abris et plus de 100 habitations détruites), Pouss en juillet 2010 (9 morts et des centaines de déplacés et de nombreux sans abris).

c. Impact

Impact sanitaire : noyades, épidémies et flambées des maladies hydriques par difficultés d'accès à l'eau potable, malnutrition à moyen terme ;

Impact économique : destruction des plantations et des habitations, des voies d'accès, des ouvrages d'art (ponts, ruptures de barrages ou de digues), perturbations de la circulation urbaine, dysfonctionnements des services (eau, télécommunications, électricité).

d. Durée escomptée de la phase d'urgence

La durée de l'urgence peut varier d'un à trois mois.

1.3.2. Risques sanitaires

1.3.2.1. Epidémies (Méningite, Choléra, Fièvre jaune)

Ce sont des maladies infectieuses contagieuses qui peuvent toucher au même moment et au même endroit, un grand nombre de personnes.

Le Choléra : Maladie causée par le vibrion cholérique et qui se manifeste par une diarrhée avec ou sans vomissements responsables de pertes hydro électrolytiques importantes.

La méningite cérébro-spinale sévit sous forme endémique tout au long de l'année et sous des formes épidémiques en saison sèche, de janvier à mai. Elle se manifeste par une fièvre d'apparition brutale, des maux de tête et des douleurs et raideur de la nuque. Chez les nourrissons, à ces signes peut s'associer un bombement de la fontanelle.

La fièvre jaune : C'est une anthroponose due au virus amaril dont le cycle naturel s'effectue entre les singes et les moustiques et qui peut passer chez l'homme. Elle sévit en zone intertropicale. Elle se manifeste par une fièvre suivie de la coloration jaune des muqueuses (conjonctives, langue, etc.).

a. Evènements déclencheurs/ facteurs favorisants

- ✓ Saison sèche (méningite)
- ✓ Environnement de pauvreté et d'insalubrité des populations.
- ✓ Promiscuité
- ✓ Mouvements des populations
- ✓ Pluies (choléra)
- ✓ Absence d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base (choléra)

b. Régions les plus exposées

Méningite :

Les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord enregistrent des milliers de cas chaque année, avec un taux de létalité de 20%-40%. Des flambées épidémiques ont été rapportées dans le Lebiam en 2001 (près d'une cinquantaine de décès).

Choléra :

Il est endémique dans les régions septentrionales du Cameroun (Nord et Extrême Nord), et dans celle du Littoral. Les flambées épidémiques peuvent se déclencher ou être aggravées en saison des pluies avec des taux de létalité variant entre 5% et 10%. La propagation de l'épidémie peut se faire rapidement vers les autres régions du pays du fait de l'extrême mobilité des populations. Plus de 7000 cas ont été notifiés en 2004 avec environ 123 décès. Plus de 14.000 cas dont 6,5% de décès ont également été notifiés entre mai 2010 et avril 2011 dans 9 des 10 régions du pays. Dans les grandes agglomérations (Yaoundé, Douala et autres) l'épidémie sévit surtout dans les zones à habitat précaire.

Fièvre jaune :

Elle touche l'ensemble du pays.

c. Impacts

Sanitaire

- ✓ Atteintes sévères à l'intégrité des individus dans les communautés
- ✓ Pertes importantes en vies humaines
- ✓ Déstabilisation du système de santé

Economique

- ✓ Pertes économiques liées à l'arrêt des activités
- ✓ Pertes économiques en cas de persistance de l'épidémie liées aux actions de riposte tardive et/ou inadéquate de tous les acteurs.

d. Durée de la phase d'urgence

Elle varie entre 3 et 12 mois selon le degré d'atteinte de la maladie et la capacité de réponse du système de santé.

1.3.2.2. Pestes animales

C'est un ensemble de maladies infectieuses, virulentes et très contagieuses. Les pestes animales sont des fléaux économiques des cheptels, non transmissibles à l'homme en général. Les espèces animales les plus concernées sont : les oiseaux (pestes aviaires dont la grippe aviaire), les bovins (peste bovine, trypanosomiase animale), les chevaux (peste équine) et les porcs (peste porcine). Leur contagion est généralement directe, quelquefois par vecteurs dans les pestes équine et porcine africaines (arboviroses). Elles entraînent des épizooties graves avec des manifestations viscérales très hémorragiques qui déciment les cheptels.

a. Evènements déclencheurs/ facteurs favorisants

- ✓ Transhumance
- ✓ Importations illégales de bétail et de volaille
- ✓ Afflux de réfugiés avec leur bétail
- ✓ Non-respect des normes sanitaires en matière d'élevage y compris les vaccinations
- ✓ Porosité des frontières
- ✓ Levée des barrières sanitaires

b. Régions les plus exposées

Adamaoua, Nord, Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest, Sud, Est et Ouest
Animaux exposés : tout le cheptel bovin, porcin et la volaille

c. Impacts

Sanitaire

- ✓ Pertes animales importantes
- ✓ Destabilisation des services vétérinaires,

- ✓ Malnutrition.

Environnemental

- ✓ Pollution des eaux de surface

Economique

- ✓ Pertes économiques liées à la destruction des élevages
- ✓ Déséquilibre dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire
- ✓ Pertes économiques liées à la riposte

d. Durée de la phase d'urgence

Elle varie entre 3 et 12 mois selon le degré d'atteinte de la maladie et la capacité de réponse du système de santé vétérinaire.

1.3.2. Risques technologiques

C'est toute utilisation ou intervention d'une technologie quelle qu'en soit la nature mettant en péril l'intégrité physique ou mentale de l'homme, de son patrimoine et de son environnement.

Les principaux risques technologiques sont entre autres :

- ✓ accidents de la circulation
- ✓ accidents industriels
- ✓ pollutions
- ✓ incendies
- ✓ nuisances sonores
- ✓ cybercriminalité.

1.3.2.3. Accidents de la circulation

Les exigences du monde moderne et des systèmes économiques ont généré des besoins sans cesse croissants en circulation des personnes et des biens. Ces déplacements de personnes et des biens à travers les voies de communication (routières, aériennes, ferroviaires, maritimes ou fluviales) sont eux-mêmes sources de risque. A ce titre, les accidents de la route représentent la première cause de morbidité et de mortalité liée aux risques technologiques au Cameroun.

a. Causes

Facteurs humains :

- ✓ Comportement des usagers (alcoolisme/drogues, indiscipline, incivisme, ignorance et malveillance)

- ✓ Aptitude physique et technique des conducteurs : fatigue, mauvaise vue, épilepsie, âge élevé, incompétence au volant.
- ✓ Conditions de délivrance et de suivi des permis de conduire.
- ✓ Non respect du code de la route.

Facteurs institutionnels/juridiques

- ✓ Insuffisance des mesures de contrôle et de contrainte

Facteurs liés aux infrastructures :

- ✓ Mauvais état des voies de communication (routes, rail, ponts), systèmes de navigation défectueux, défauts de construction
- ✓ Mauvaise conception des infrastructures

Facteurs liés aux matériels roulants :

- ✓ Mauvais état des véhicules et des trains
- ✓ Mauvais état de la flotte aérienne et maritime ;

Facteurs liés aux mauvaises conditions climatiques :

- ✓ Pluies et brouillards
- ✓ Reflet du soleil

Quelques exemples connus :

Les grands axes routiers interurbains :

- ✓ Yaoundé – Douala – Limbé (300 Kms) :
 - 32 morts dans une collision de trois autocars en 2003 à Ebombè,
 - Effondrement du pont sur le Mungo au cours d'un incendie consécutif à un accident de camion citerne (juillet 2004)
 - 30 morts à Boumnyebel en février 2011
- ✓ Douala – Bafoussam – Bamenda : 23 morts dans une collision de trois cars de transports à Njombé le 27 octobre 2007.
- ✓ Yaoundé – Bafia – Bafoussam :
 - 36 morts dans un accident d'autocar à Ngomo près de Yaoundé le 23 juin 2006 ;
 - 36 morts dans un accident d'autocar en juin 2010
- ✓ Yaoundé – Bertoua – Garoua Boulai – Ngaoundéré
- ✓ Ngaoundéré – Frontière du Tchad
- ✓ Ngaoundéré – Garoua – Maroua – Kousséri

Le chemin de fer transcamerounais :

- ✓ Douala – Yaoundé
- ✓ Yaoundé – Belabo (2 déraillements de train à Yaoundé en 2009)
- ✓ Belabo – Ngaoundéré (déraillement à Mbargue (Belabo) en 2009)

Les aéroports :

- ✓ Douala : crash de Kenya Airways à Mbanga Pongo le 4 mai 2007 (114 morts).
- ✓ Yaoundé : Crash d'un avion de tourisme au niveau de la frontière Cameroun - Congo en juin 2010, 11 morts
- ✓ Garoua

La circulation maritime :

- ✓ naufrage du COTONOU : juillet 2005, dans la contrée de Campo (26 morts)
- ✓ Naufrage au large de Tiko : février 2007 (21 morts).

b. Impacts

Impact sanitaire : Traumatismes, intoxications, handicaps, blessures et pertes en vies humaines.

Impact économique : Perte/destruction des biens, des habitats et coupures des voies d'accès.

Impact environnemental : Pollution par les déchets chimiques, les déchets des hydrocarbures, la radioactivité, les épaves, etc.

- c. **Durée escomptée :** La durée de l'urgence peut varier d'une semaine à plus d'un mois.

1.3.2.4. Incendies en milieu urbain

Ce sont des feux violents, ravageurs d'origine souvent accidentelle qui consomment un ou plusieurs édifices en milieu urbain.

a. Causes

- ✓ Branchements électriques clandestins et anarchiques (surcharge de lignes)
- ✓ Variations des tensions sur le réseau électrique conventionnel ;
- ✓ Utilisation des moyens palliatifs pendant les coupures intempestives d'électricité (bougies, lampes tempêtes)
- ✓ Mauvaise manipulation de produits inflammables
- ✓ Mauvaise utilisation des appareils de cuisson et de chauffage

Quelques exemples connus

Sur l'ensemble du territoire, l'on recense surtout les grands marchés urbains et les quartiers d'habitat précaire. Sans être exhaustif, on peut relever certains incendies particulièrement marquants au cours des dix dernières années :

- ✓ Yaoundé : marché de Mokolo (janvier et octobre 2007), marché de Mvog - Mbi (11 août 2005 et novembre 2007).
- ✓ Douala : Centre commercial d'Akwa en juillet 2004, marché de Madagascar en juillet 2006, marché Congo en septembre 2006 et juillet 2007.
- ✓ Bafoussam : marché A en mars 2001 et janvier 2002 ; en 2011.
- ✓ Marché de Limbé le 13 janvier 2006
- ✓ Marché de Foumban : octobre 2005 et juillet 2007.
- ✓ Marché de Kumba : novembre 2005
- ✓ Marché de Maroua : mars 2007
- ✓ Marché central de Douala : décembre 2009
- ✓ Marché de Tiko : janvier-février 2010

b. Impacts

Impact sanitaire :

Les manifestations sont liées aux types de produits inflammables. le tableau ci-après présente une typologie des risques et leurs conséquences :

Tableau 3 : Risques liés aux incendies et conséquences

Risques	Conséquences
BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion) UVCE (Unconfined Vapour Cloud Expansion)	Brûlures à des degrés divers
Risque toxique	Atteintes respiratoires, cutanées, oculaires.
Pollution chimique, radioactive, bactériologique	Impact à court, moyen et long terme sur la santé des hommes et des animaux.
Risque de surpression	Lésions traumatiques internes (tympan, poumons)

Impact environnemental :

Pollution, destruction des écosystèmes.

Impact économique :

- ✓ Pertes matérielles et financières
- ✓ Dégradation des infrastructures
- ✓ Destruction de bâtiments

Durée escomptée : La durée de l'urgence peut varier d'une semaine à six mois

1.3.3. Risques sociaux

1.3.2.5. Afflux de réfugiés

Il s'agit de l'arrivée massive d'une population étrangère dans un pays suite à une situation d'urgence dans le pays d'origine.

a. Evènements déclencheurs/Causes

- Les conflits ethnico - religieux dans les états nigériens frontaliers avec le Cameroun.
- L'instabilité politique et sécuritaire au Soudan, au Rwanda, au Tchad, en RCA et en RDC
- L'insécurité alimentaire liée à l'assèchement du Lac Tchad, au déficit en terres cultivables au Tchad.

A cet égard, le Cameroun qui jouit d'une stabilité économique et politique est une destination de choix pour les réfugiés.

b. Régions concernées

- ✓ Extrême - Nord (Logone et Chari, Mayo-Danay)
- ✓ Est (Kadey , Lom et Djerem)
- ✓ Adamaoua (Mbere, Mayo Banyo)
- ✓ Nord (Bénoué)
- ✓ Nord-Ouest (Donga Mantum, Menchum,)
- ✓ Sud-Ouest (Manyu, Ndian)

Nombre de personnes exposées : 20.000 (Nigeria), 100.000 (Tchad) et 100.000 (RCA)

c. Impact

Impact sanitaire :

On observe une augmentation brutale de la demande en soins dans un contexte de carences sévères des systèmes de santé et d'assainissement/accès à l'eau avec comme conséquences :

- ✓ Flambées des épidémies, des maladies diarrhéiques, des infections respiratoires et du paludisme.
- ✓ Malnutrition aiguë
- ✓ Exposition au VIH/SIDA
- ✓ Flambées des épizooties : La surveillance vétérinaire n'est plus assurée et les conditions difficiles d'accès à l'eau et aux pâturages

entraînent des risques élevés d'épizooties et d'augmentation de la mortalité du bétail ;

Impact environnemental :

Dégradation d'un environnement naturel déjà fragilisé par un climat sahélien aride dans le cas du septentrion. On observe une augmentation de la pression pour l'accès aux ressources naturelles suite à l'afflux des réfugiés et de leur bétail :

- ✓ Déforestation ;
- ✓ Phénomène de surpâturage ;
- ✓ Pollution et surexploitation des points d'eau ;
- ✓ Surexploitation des terres arables.

Impact socio - économique :

- ✓ Perturbations des activités agro pastorales qui sont les principales sources de revenus des populations dans ces zones ;
- ✓ Accroissement de la demande en biens de consommation courante,
- ✓ Perturbation des circuits d'approvisionnement avec risque d'augmentation du coût de la vie
- ✓ La propension à la violence : La compétition pour les ressources naturelles crée des tensions entre les populations autochtones et réfugiées/déplacées. Ce phénomène est aggravé par la circulation des armes de toutes sortes et l'activité des groupes armés organisés. Ce qui engendre des problèmes de sécurité et de violence particulièrement marqués chez les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, minorités ethniques et religieuses).

d. Durée escomptée

La durée de l'urgence peut varier d'un à trois ans

1.3.2.6. Conflits interethniques

Au Cameroun, les conflits interethniques sont récurrents. Ils sont souvent dus :

- ✓ aux disputes de terrains ;
- ✓ à des luttes de leadership ;
- ✓ à l'augmentation disproportionnée des populations par rapport aux terres disponibles;
- ✓ aux pénuries de terres arables/pâturages ;
- ✓ au nomadisme incontrôlé du bétail
- ✓ aux problèmes fonciers entre communautés ;
- ✓ à l' influence négative des politiciens et des élites

a. Régions concernées

La plupart des conflits ethniques au Cameroun sont surtout localisés dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Adamaoua, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre. De ces conflits résultent de nombreuses pertes en vie humaine et des propriétés. Le conflit récent figure parmi ceux déjà enregistrés.

Région de l'Extrême Nord: Logone et Chari

Région du Nord-Ouest:

- ✓ Donga Mantung;
- ✓ Ngokentunjia;
- ✓ Bui;
- ✓ Mezam
- ✓ Momo
- ✓ Manyu

Region de l'Adamaoua: Mbere

Région du Centre: Mbam-et-I noubou ; Mbam-et-Kim et Lékié

Régions de l'Ouest et du Sud-Ouest : Menoua et Lebialem

Régions de l'Ouest et du Centre : Ndé et Mbam-et-I noubou

Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest : Mezam et Lebialem

b. Impact :

Impact sanitaire et social: Traumatismes physiques et psychologiques, pertes en vies humaines, malnutrition, déstructuration du tissu social, défi à la loi.

Impact scolaire :

Destruction des infrastructures scolaires, équipements, archives et bâtiments administratifs. Blessures et décès des élèves et des enseignants. Traumatismes psychologiques chez les élèves suite à la perte des parents, interruption ou perturbation du rythme scolaire.

Impact économique :

- ✓ Destruction des propriétés (champs, habitats etc.)
- ✓ Déstructuration du tissu économique
- ✓ Aggravation de la pauvreté
- ✓ Aggravation de la sous scolarisation et de la malnutrition

Impact environnemental:

- ✓ Destruction de la biodiversité;
- ✓ Intoxication des ressources en eau

Impacts psychosociaux :

- ✓ Sentiment d'insécurité
- ✓ Agressivité / violence
- ✓ Discrimination
- ✓ Marginalisation
- ✓ Stigmatisation

c. **Durée escomptée** : Deux à six mois.

PARTIE II : STRATEGIES DE REPONSE

2.1. DISPOSITIONS GENERALES

Les activités de gestion d'une crise obéissent à une stratégie classique articulée autour de trois axes à savoir avant, pendant et après.

Axe 1 : Avant : les activités liées à la prévention et à la préparation.

Il s'agit de :

- ✓ La promotion de la prévention par l'information du public ;
- ✓ la sensibilisation et l'éducation des masses ;
- ✓ l'élaboration des plans d'urgence et de secours.

Axe 2 : Pendant : les activités liées à l'intervention.

L'action porte sur la mise en œuvre de plans d'urgence et de secours destinés à assurer la couverture efficace des risques.

Axe 3 : Après : les activités liées à la réhabilitation.

Il s'agit de :

- ✓ l'adoption et l'exécution des mesures de prise en charge des victimes visant à les rétablir dans leur dignité ;
- ✓ la réhabilitation des infrastructures.

2. Mécanismes de prévention/préparation

De manière générale, il s'est dégagé le besoin de renforcer le dispositif national de surveillance, la sensibilisation, l'éducation des populations, la formation des acteurs, l'élaboration de plans de préparation et les tests desdits plans à travers des exercices de simulation.

2.1.2.1. Dispositif national de surveillance

En 2003, le Gouvernement camerounais a créé un Observatoire National des Risques. Cette structure, mise en place au sein de la Direction de la Protection

Civile, constitue un outil de gestion prévisionnelle des risques., Ses missions sont les suivantes :

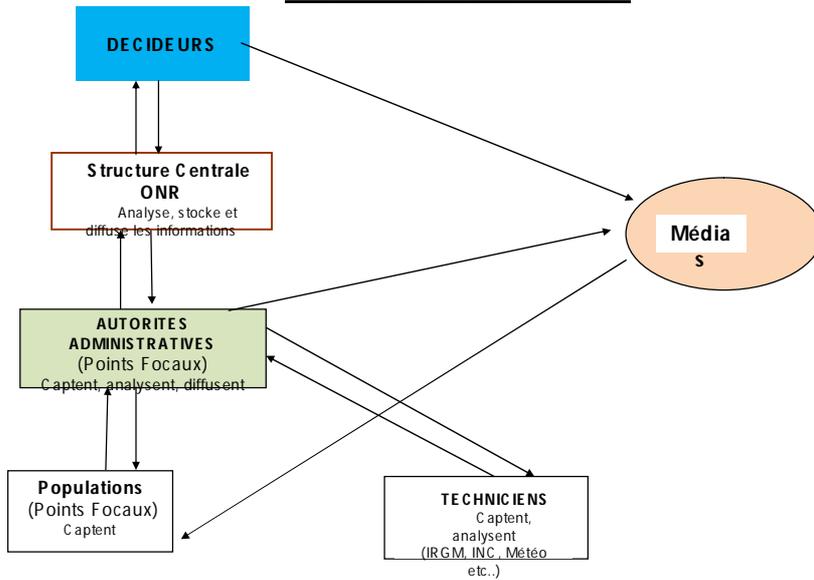
- ✓ La collecte de toutes les informations relatives aux risques naturels, sanitaires et anthropiques ;
- ✓ L'analyse, le traitement et la diffusion des informations relatives auxdits risques ;
- ✓ L'échange d'informations entre les divers intervenants ;
- ✓ La décentralisation par la création des sites sentinelles périphériques de collecte des informations et des indicateurs de suivi ;
- ✓ La mise à disposition des mesures préventives ;
- ✓ La gestion des enseignements issus de chaque catastrophe en vue de prévenir les risques futurs ;
- ✓ La publication d'un bulletin conjoncturel des risques.

Tout fait ou évènement marquant susceptible de générer une situation de crise ayant des conséquences sur les personnes, les biens, l'environnement, l'activité économique, doit faire l'objet d'une information au MINATD par le biais de l'ONR.

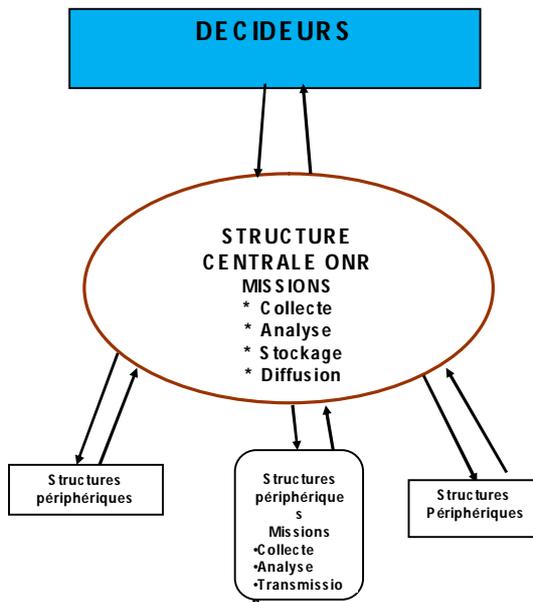
A cet effet, tous les intervenants doivent assurer une veille permanente et rendre compte.

Il s'agit de développer un système d'information commun fondé sur une base de données. Du fait du grand nombre de partenaires sur le terrain et de la complexité des opérations, ce système permet à l'ensemble des intervenants du PNC d'être informés des actions entreprises dans le but de pouvoir établir des stratégies communes, afin d'éviter les duplications et les pertes d'énergie. La mise en œuvre efficace du PNC dépend du renforcement de l'Observatoire National des Risques et de ses démembrements.

**SCHEMA PRESENTANT LES INTERRELATIONS ENTRE LES
DIFFERENTS INTERVENANTS**



SCHEMA CHAINE D'ALERTE PRECOCE



2.1.2.2. Sensibilisation et éducation des populations

La sensibilisation et l'éducation des populations seront réalisées à travers des plans de communication à inclure dans :

- ✓ les plans de préparation et les tests desdits plans à travers des exercices de simulation ;

- ✓ les plans sectoriels de contingence ;
- ✓ la mise à jour des plans ORSEC aux niveaux des départements et des arrondissements ;
- ✓ les plans d'urgence spécifiques.

2.1.2. Mécanismes d'intervention

Le mécanisme d'intervention décrit le processus à mettre en œuvre pour mieux gérer une crise. Il s'articule autour de la gestion de l'information, la mise en œuvre du plan d'urgence, le suivi/évaluation et le rapport de clôture.

2.1.2.1. Gestion de l'information (communication)

Les principes :

- ✓ Le partage des informations par les acteurs du PNC est obligatoire
- ✓ La stratégie de plaidoyer et de communication vers les médias locaux et internationaux est commune. Elle est placée sous la responsabilité du gouvernement.
- ✓ Le plaidoyer pour la mobilisation des ressources est commun et placé sous la responsabilité du gouvernement.

Les axes de la stratégie de gestion de l'information

Informations des populations

- ✓ Diffusion de l'information vers la population,
- ✓ Activation du système d'alerte
- ✓ Diffusion de l'alerte (Autorités administratives, DPC),

Communication avec les médias

- ✓ Elaboration d'un plan média,
- ✓ Briefing du ou des porte- parole,

Communication avec les acteurs du PNC

- ✓ Diffusion de l'information vers la hiérarchie PRC/PM,
- ✓ Diffusion de l'information vers l'autorité administrative compétente,
- ✓ Recherche de l'information par l'ONR,
- ✓ Saisine des structures spécialisées (Dispositif Communautaire de Surveillance)
- ✓ Saisine des structures compétentes (DCS, SS),
- ✓ Diffusion de l'information vers les partenaires,
- ✓ Mise en place d'une banque de données
- ✓ Suivi évaluation de la communication

2.1.2.2. Mise en œuvre du plan d'urgence

Mise en place d'une équipe multidisciplinaire en fonction du sinistre et activation des postes de commandement (PC).

Déclaration de l'état de catastrophe par l'autorité politique (MI NATD, PM, PRC).

Les soins médicaux

Le déclenchement de la chaîne médicale de secours et de soins au niveau des structures opérationnelles spécialisées permettra ainsi :

- ✓ d'apporter les secours et les soins aux victimes ;
- ✓ de prévenir les épidémies ;
- ✓ d'améliorer les structures sanitaires dégradées.

L'hébergement d'urgence

L'hébergement est réalisé soit dans des structures déjà aménagées, soit dans des édifices ou bâtiments susceptibles d'être réaménagés à cet effet.

L'accès à l'eau et à l'alimentation

Le ravitaillement de la population en nourriture et eau potable doit être assuré. Il est indispensable à cet égard d'entretenir une base de données des fournisseurs des intrants alimentaires. Les populations doivent être informées des possibilités et des procédures d'accès à l'eau potable (recherche, répartition, distribution, stockage, traitements, interdiction de consommer).

Les personnes séparées

Mettre en place un dispositif de gestion des personnes séparées en particulier les enfants non accompagnés

Les personnes décédées

La gestion des personnes décédées sera rigoureusement encadrée. Des procédures seront mises en place pour organiser :

- ✓ L'identification et la conservation des corps ;.
- ✓ Les autopsies ;
- ✓ L'établissement des actes de décès à des fins médico-légales ;
- ✓ Dans certaines circonstances, le traitement des corps sera décidé par la structure de coordination.

Le rétablissement des réseaux d'eau et d'électricité

Mettre en place des mesures d'exploitation qui permettent d'assurer un relatif équilibre entre l'offre en situation dégradée et la demande. Des conventions seront signées à cet égard avec les opérateurs publics ou privés intervenant dans ces secteurs.

L'approvisionnement en hydrocarbures

Mettre en place des mesures de restriction de la consommation en vue de l'approvisionnement des véhicules prioritaires. Des conventions seront signées à cet égard avec les Opérateurs publics ou privés intervenant dans ces secteurs.

Les aspects financiers

Un fonds d'urgence national sera mis en place pour répondre rapidement aux besoins de la phase d'intervention d'urgence. Des procédures de réquisition des ressources matérielles et logistiques seront mises en place et diffusées. Les procédures de mobilisation des ressources auprès des partenaires doivent être connues.

Les aspects juridiques

Mettre en place le cadre réglementaire des enquêtes visant à déterminer les causes et à établir les diverses responsabilités. Organiser les procédures de dédommagement, d'indemnisation, etc.

Les modalités de réception de l'aide extérieure

Mettre en place et diffuser :

- ✓ Les procédures simplifiées d'exonération des ressources provenant des aides extérieures.
- ✓ Les procédures de « laissez passer humanitaire » pour les caravanes et convois humanitaires.
- ✓ Les procédures de réception des aéronefs transportant les aides dans les aéroports.

Les besoins

- ✓ Cartographie des zones à risque du Cameroun
- ✓ Matériels de communication, de transmission et roulants pour les services compétents
- ✓ Signalisation sonore : réseau de sirènes, équipement des collectivités par des outils d'alerte sonore
- ✓ Création de numéros d'urgence gratuits, de numéros verts en cas de crise
- ✓ Messages de consignes essentielles de sécurité préenregistrés dans les médias
- ✓ Mise en place d'un système communautaire de surveillance et d'alerte
- ✓ Développement d'un partenariat avec les fournisseurs de téléphonies mobiles pour faciliter la circulation de l'information en temps de crise
- ✓ Prévision des dispositifs de communication par satellite et de prise en charge des victimes à distance
- ✓ Formation des acteurs du PNC

- ✓ Formation d'une masse critique de ressources humaines capables d'intervenir en situation d'urgence
- ✓ Programme de sensibilisation des zones à risques
- ✓ Prévion des fonds d'intervention d'urgence au niveau central et départemental
- ✓ Mise en place des centres d'intervention délocalisés, développés autour de nouvelles unités de sapeurs pompiers

Ressources matérielles et logistiques

- ✓ Prévoir des hangars et entrepôts au niveau des aéroports, des gares ferroviaires et dans chaque région ;
- ✓ Créer au niveau de chaque région des lots/stocks de protection civile, disposés en lots palettisables afin de faciliter le transport dans les zones sinistrées. Ces lots seront constitués des matériels suivants : groupes électrogènes, matériel de désincarcération, tentes, chapiteaux, couvertures, eau, stocks d'aliments non périssables, stocks de médicaments et vaccins, matériel de traitement des corps, matériel de protection, matériel de brancardage, kits de premiers secours, kits d'urgence
- ✓ Conserver des stocks de sécurité dans les secteurs sensibles (alimentation, eau, hydrocarbures)
- ✓ Acquérir les moyens de transmission dans les conditions de dégradation des réseaux conventionnels (stations radio, téléphones satellitaires, etc.)
- ✓ Acquérir le matériel roulant : camions/conteneurs pour le transport des matériels, moyens de transport des équipes d'intervention, des victimes.

Ressources humaines

- ✓ Former les acteurs dans les différents domaines d'intervention (secours, santé, eau, assainissement, prise en charge psycho-sociale des victimes des violences)
- ✓ Etablir et mettre à jour régulièrement une liste de spécialistes en situation d'urgence dans les régions à risque et au niveau national

2.1.3. Mécanismes de réhabilitation

Au plan environnemental

Déterminer et mettre en place les moyens techniques pour évaluer et prendre en charge les conséquences en termes de manifestations, de gravité et de durée.

Au plan sanitaire et social

Identifier les répercussions sanitaires et sociales et mettre en place les procédures de suivi.

Assurer le suivi psychologique des impliqués et des acteurs.

Au plan économique

Prendre en charge les répercussions en termes de perte d'emploi, destruction du tissu économique.

Remettre en état les habitations, les sites et les infrastructures dégradés.

Retour d'expérience

Chaque acteur du PNC dresse un bilan de son action en faisant ressortir les missions exercées, les moyens engagés, les difficultés rencontrées et les propositions.

Les besoins

Les besoins en ressources humaines, matérielles, logistiques et financières seront déterminés en fonction du type de réhabilitation à mettre en œuvre.

2.2. DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Les dispositions spécifiques du Plan de contingence sont les actions particulières à conduire, les principaux acteurs à mobiliser à travers leurs responsabilités, les moyens existants à différents niveaux et les ressources à acquérir s'il y a lieu, et ce pour les trois étapes majeures du Plan de préparation aux urgences qui sont la préparation ou la prévention aux chocs, l'intervention ou la réponse aux crises et la réhabilitation post-crise. Toutes ces mesures essentielles sont organisées selon les différents risques : naturels, sanitaires, technologiques et sociaux.

Pour tous les risques, le dispositif de surveillance et d'alerte est essentiel dans la phase de prévention. Il permet de sauver des vies à travers d'indicateurs bien définis et des informations justes et ciblées diffusées à temps.

Au Cameroun, l'Observatoire National des Risques (ONR) est l'organe central en charge de la gestion de l'information sur les aléas et les menaces qui pèsent sur les populations. Il est créé mais non encore totalement opérationnel. Pour la mise en œuvre du Plan de contingence 2010/2011, l'ensemble des actions de surveillance, de veille et d'alerte à développer concourent à rendre fonctionnel l'ONR.

Les acteurs concernés par la mise en œuvre du PNC sont nombreux. Certains interviennent plus spécifiquement dans la collecte et la gestion des données biophysiques et socioéconomiques (IRGM, INS, DIRMET...) ou la production et la diffusion d'informations.

Pour la réponse aux crises ou l'intervention, les actions spécifiques sont le secours et l'assistance aux victimes pour satisfaire leurs besoins essentiels et immédiats de survie. C'est la phase d'urgence. Pour mieux illustrer ces mesures de prise en charge, le Plan de contingence a défini un scénario pour chaque type de risque et identifié les tâches particulières à prendre pour approvisionner les victimes en eau, nourritures, abris, soins et toutes les mesures d'accompagnement comme l'administration, les finances, la logistique, la sécurité et les moyens humains et matériels. Le type d'acteurs et leur nombre dépendent du type de crise et de l'ampleur de la catastrophe.

Pour la réhabilitation ou l'assistance post-crise, l'objectif est de rétablir les meilleures conditions de vie possibles pour les rescapés de la crise. Les mesures spécifiques mises en œuvre concernent l'environnement, l'économie, la santé, l'éducation et les capacités de production pour l'autosuffisance. Elles peuvent être considérées comme des interventions particulières de prévention de crises.

Cette phase post-crise renvoie souvent à des actions de développement dont la finalité est d'accroître les capacités de résilience des populations à risque.

Il y a de nombreux acquis ou existants, comme par exemple le dispositif de surveillance et d'alerte sur le Lac Nyos, mais les besoins sont encore importants, en particulier la mise en place de systèmes d'alerte précoce et d'information opérationnels.

Pour les crises localisées, les autorités locales sont mobilisées tandis que pour des crises majeures avec un impact humain, économique et social important, tous les acteurs peuvent être mobilisés : local, national, international.

Les tableaux du livre 2^{ème} décrivent dans le détail les différentes mesures résumées ci-dessus

2.3. LES ACTEURS DU PNC

2.3.1. Identification des acteurs

Les acteurs du PNC sont constitués par tous les intervenants de la protection civile. A cet égard, chacun doit :

- Etre capable d'assurer les missions qui leur sont dévolues avant, pendant et après les situations de crise. A ce titre, un système de surveillance et d'alerte fonctionnant 24 h/24 sera mis en place.
- Préparer et diffuser son propre plan de contingence au niveau du dispositif national de coordination du PNC.

Ces acteurs sont :

- Les Services de l'Etat
- Les collectivités territoriales décentralisées
- Les Organismes publics et para publics
- Les organismes internationaux
- Les ONG

Les fiches descriptives détaillées des principaux intervenants, sont jointes en annexe.

2.3.2. Renforcement des capacités des acteurs

- ✓ Exercices de simulations
- ✓ Gestes de premiers secours
- ✓ Soins d'urgence
- ✓ Communication en situation de crise
- ✓ Principes de planification

2.3.3. Critères de mobilisation des acteurs

Les Critères de mobilisation sont sous entendus dans le décret N°98/031 du 09 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et des secours en cas de catastrophes ou de risques majeurs.

En son article 3 (1) : Le déclenchement du plan d'urgence en cas de catastrophe ou de risque majeur se fait par :

- ✓ le préfet au niveau du département
- ✓ le gouverneur au niveau de la région
- ✓ le SG/PRC au niveau national.

En pratique on tiendra compte des éléments suivants :

Dimension locale (départementale)

- ✓ Faible nombre de victimes
- ✓ Les victimes et les impliqués résident toutes dans le département.

Dimension nationale

- ✓ Nombre élevé de victimes
- ✓ Dispersion géographique des victimes/familles
- ✓ Accident concernant des étrangers
- ✓ Acte de terrorisme
- ✓ Accident à fort retentissement national (Séisme, tremblement de terre, etc.)

PARTIE III DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION

3.1. DEFINITION, CHAMP ET ACTIVITES

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNC, un dispositif de suivi/évaluation est mis sur pied pour permettre d'atteindre de manière efficiente les objectifs définis. Il a pour objet de suivre les activités menées dans le cadre des urgences intervenues au cours d'une année.

Ce dispositif repose sur un comité pluridisciplinaire placé sous la coordination de la Direction de la Protection Civile. Le comité est constitué des représentants du MINATD/DPC, des populations concernées, des points focaux des ministères impliqués et des partenaires au développement.

3.2. MISE A JOUR DU PLAN NATIONAL DE CONTINGENCE

Sur la base des leçons apprises et des recommandations dégagées entre autres par le comité pluridisciplinaire, la DPC/MINATD prépare en concertation avec les partenaires et les points focaux sectoriels, un projet de révision du PNC ou d'amélioration/réorientation des activités de mise en œuvre du PNC. Cette révision ou mise à jour se fait selon le plan schématique suivant :

3.2.1. Méthodologie de mise à jour

- ✓ Collecte continue des observations données par secteur par le comité pluridisciplinaire ci-dessus évoqué ;
- ✓ Exploitation des rapports du comité pluridisciplinaire ;
- ✓ Organisation de séminaires ateliers de révision et de validation ;
- ✓ Revue de littérature et analyse.

3.2.2. Acteurs de la mise à jour

- ✓ DPC/MINATD
- ✓ Membres du comité pluridisciplinaire,
- ✓ Autres partenaires de la protection civile.

3.2.3. Sources à utiliser

- ✓ Rapports de clôture des catastrophes
- ✓ Rapports de l'Observatoire National des Risques
- ✓ Rapports des exercices de simulation
- ✓ Etudes scientifiques
- ✓ Rapports d'enquêtes et Evaluation des risques

- ✓ Rapport du Système National d'Alerte Rapide (SNAR)
- ✓ Document du plan de contingence
- ✓ Document du PNPGC
- ✓ Autres Expertises

3.2.4. Ressources nécessaires

- ✓ Humaines (Etat et partenaires au développement)
- ✓ Financières (Etat et partenaires au développement)
- ✓ Matérielles (Etat et partenaires au développement),

3.2.5. Périodicité

La mise à jour du PNC se fait tous les cinq ans sous la coordination de la DPC.

